

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-358-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 66-358-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 358 du 30/09/1926

Date de publication
1 septembre 1926

Date du numéro
30 septembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'équivalent du franc-or applicable à la Côte française des Somalis aux taxes télégraphiques à transmettre via Aden, est fixé à 6,7, à compter du 1er septembre 1926.